



L'Europe est à la croisée des chemins ; c'est le temps des anniversaires : 60 ans du traité de Rome, 25 ans du traité de Maastricht et des débuts d'Interreg.

Et surtout c'est le temps de nouvelles visions à inventer pour l'Europe d'après 2020 : une Europe qui connaît des défis inédits, mais retrouve la confiance de ses peuples.

La MOT fête ses 20 ans : occasion pour son réseau et son équipe technique de dresser un bilan et des perspectives pour son action et plus largement, pour la coopération transfrontalière en Europe. La brochure publiée à cette occasion présente les réalisations de ses membres et partenaires, à travers 20 expériences au service des habitants des territoires transfrontaliers ([partie 1](#)) ; les obstacles résolus ou qui posent encore problème, et la boîte à outils développée pour les surmonter ([partie 2](#)) ; enfin les défis d'aujourd'hui pour l'Europe et pour ses territoires transfrontaliers, et les réponses politiques, aux différents niveaux de l'action territoriale : locale et régionale, nationale, européenne et au-delà ([partie 3](#)).

La plupart des exemples proviennent de l'Europe de l'Ouest, où la MOT et son réseau agissent au quotidien ; mais la diversité des frontières évoquées rend ces exemples stimulants pour d'autres frontières en Europe ou dans le monde.

Cette brochure est le résultat d'un travail collectif de l'ensemble des membres du réseau de la MOT et de son équipe, piloté par le groupe de travail « 20 ans de la MOT : bilan & perspectives pour l'après 2020 », sous la direction de Jean Peyrony, directeur général et Olivier Denert, secrétaire général, et coordonné par Silvia Gobert-Keckeis, responsable politiques européennes et vie de l'association, Alexandre Martin et Marie Dreffier, stagiaires, et Blandine Lysensoone, responsable communication et documentation.

Une version électronique de ce document peut être téléchargée sur le site de la MOT : www.espaces-transfrontaliers.eu
© Mission Opérationnelle Transfrontalière, tous droits réservés
Parution : Novembre 2017

Mission Opérationnelle Transfrontalière
38 rue des Bourdonnais
75001 Paris - France
Tel : +33 (0)1 55 80 56 80 - mot@mot.asso.fr
🐦 <https://twitter.com/reseauMOT> | <http://bit.ly/2qL6Rl1> | [in](http://bit.ly/2yK0XDP) [Linkedin : http://bit.ly/2yK0XDP](http://bit.ly/2yK0XDP)

Design graphique et mise en page : **advitam**

Depuis 20 ans, la coopération transfrontalière a connu des avancées significatives, qui ont bénéficié aux habitants des territoires transfrontaliers, et ont permis à l'Europe de s'y rendre concrète. J'en témoigne, y ayant contribué comme élu local d'une région frontalière et comme président de la MOT. À l'avenir, c'est l'intégration transfrontalière et européenne qu'il faut viser, et la coopération nécessite davantage de soutien afin de surmonter les obstacles restants. Véritable fabrique d'Europe, les territoires transfrontaliers ont besoin d'une boîte à outils, constituée et mise en œuvre aux niveaux local et régional, national et européen. La MOT - tant son réseau d'acteurs que l'équipe technique au service de leurs projets - a acquis une compétence à la fois sectorielle et territoriale qui en fait aujourd'hui un partenaire majeur des acteurs de terrain, mais également des institutions aux niveaux national et européen. Trop de nos concitoyens sont encore eurosceptiques, il nous faut continuer à fabriquer le « vivre ensemble » dans les territoires transfrontaliers, à démontrer que l'Europe y est à l'œuvre. Les discussions en cours sur l'après 2020 devront mettre l'intégration transfrontalière au cœur des réformes.

Vive la coopération... pour une Europe concrète au service de ses citoyens!



Michel DELEBARRE
Président de la MOT,
Ancien Ministre d'État



Karl-Heinz LAMBERTZ
Président du Comité
européen des Régions

Depuis la signature d'une déclaration d'intérêt commun en 2011, les liens entre le Comité européen des Régions et la MOT n'ont cessé de se renforcer. Celle-ci s'est affirmée comme un partenaire de premier plan sur les questions transfrontalières. En favorisant l'intégration européenne au niveau local et régional, la coopération transfrontalière est un volet essentiel du projet européen: elle participe chaque jour à rendre l'Europe plus visible aux yeux des citoyens, au sein de bassins de vie transfrontaliers.

Le Comité européen des Régions reconnaît la valeur ajoutée que représente la MOT, via son soutien aux acteurs de la coopération et son engagement à tous les niveaux, local, régional, national et européen, dans la recherche de solutions aux obstacles à la coopération transfrontalière. Le Comité européen des Régions soutient cet engagement et encourage la mise en réseau de tous les acteurs qui œuvrent à l'échelle européenne créant ainsi une réelle plateforme européenne d'appui à la coopération.

SOMMAIRE

PARTIE 1

20 ans de coopération transfrontalière, 20 ans d'expériences dans les territoires

1.1. Qu'est-ce que la coopération transfrontalière ?	8
1.2. La coopération transfrontalière et la Mission Opérationnelle Transfrontalière: 1997 – 2017	10
1.3. La Mission Opérationnelle Transfrontalière et son réseau	12
a. Faire partie du réseau, c'est...	12
b. La parole au réseau	12
1.4. Le réseau de la MOT s'exprime en 20 expériences	13
SANTÉ	14
ÉDUCATION	14
FORMATION & ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	15
EMPLOI	16
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	17
RECHERCHE & INNOVATION	18
TRANSPORT & MOBILITÉ	18
CULTURE & SOCIÉTÉ CIVILE	19
TOURISME	20
ENVIRONNEMENT	21
ÉNERGIE	22
CLIMAT & RISQUES	23
AMÉNAGEMENT	24

PARTIE 2

La boîte à outils du transfrontalier: obstacles et solutions

2.1. La construction des territoires transfrontaliers	29
a. Observation, stratégie et planification	30
b. Gouvernance et action politique	33
c. Appartenances, identités et volonté de coopérer	36
2.2. La coordination des politiques	39
a. Coordination à l'échelle de chaque frontière	39
b. Coordination au niveau national	40
c. Coordination au niveau européen	42
2.3. Le soutien aux territoires transfrontaliers	44
a. Soutien au niveau de la frontière	45
b. Soutien au niveau national	46
c. Soutien au niveau européen	47

PARTIE 3

Quelles ambitions pour demain, quelles réponses politiques ?

3.1. La politique de cohésion post 2020	54
a. Le contexte général	54
b. La cohésion: origines, objectifs et politique actuelle	54
c. Une nouvelle vision pour l'Europe, une refondation de la cohésion européenne	55
3.2. Les territoires transfrontaliers et l'enjeu de la coopération territoriale européenne (CTE)	56
a. Le contexte général pour les régions frontalières	56
b. Les régions frontalières et la CTE: origines et politiques actuelles	56
c. L'avenir des territoires transfrontaliers et de la CTE	57
3.3. Quelles réponses politiques ? Contexte et pistes d'avenir	58
a. Réponses au niveau local/régional	58
b. Réponses au niveau national	59
c. Réponses au niveau intergouvernemental / européen	61
d. Le rôle de la MOT	63
3.4. Échanger avec d'autres frontières dans le monde	64
a. Agir sur d'autres frontières	64
b. Échanger avec les réseaux académiques	65

Conclusion



PARTIE 3

**Quelles ambitions
pour demain,
quelles réponses
politiques ?**

3.1. La politique de cohésion post 2020

a. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le débat sur la coopération territoriale s'inscrit dans un débat plus large sur l'Union européenne, son avenir, son budget et ses politiques, notamment la politique de cohésion.

La crise financière de 2008 et la crise économique qui en a résulté sont aujourd'hui en passe d'être surmontées ; mais les conditions les ayant provoquées (défauts de régulation, de gouvernance...) n'ont pas disparu. La crise des financements publics consécutive donne lieu dans certains pays, dont la France, à des réformes de l'action publique nationale et territoriale, portant notamment sur la nécessaire mutation des services publics.

Beaucoup de pays et régions connaissent une crise sociale, caractérisée par le chômage et la montée des inégalités. Les transformations (globalisation, transition numérique et énergétique, adaptation au changement climatique), touchent inégalement les territoires et les catégories de population.

La transition démographique, avec la baisse de la natalité et la pression migratoire, demeure un enjeu structurant du long terme, au-delà des crises actuelles aux frontières externes de l'Union européenne, à l'Est et au Sud, et de leurs conséquences en matière de sécurité et d'accueil des réfugiés.

Ces crises, ces transitions mal vécues engendrent à leur tour une crise de la confiance dans les institutions, une crise des citoyennetés, tant nationales qu'euro-péenne, avec la montée de revendications nationalistes et anti-européennes qui se focalisent sur la fermeture des frontières et le retour à la souveraineté nationale. Cette contestation comporte une forte dimension territoriale, comme le montrent les cartes des votes aux élections récentes (référendum du Brexit, élections nationales) : le vote anti-européen est moins le vote des « pauvres » que le vote des « pessimistes », qui se replie sur les identités anciennes et redoutent la mobilité sociale et territoriale.

Les solutions à ces différentes crises passent par le renforcement de l'intégration européenne mais une partie des opinions publiques nationales est d'un avis contraire. L'Union européenne a su, jusque-là, garantir la paix et une certaine prospérité sur son sol, et dispose d'une histoire et d'un destin communs. Quelles politiques faut-il développer pour emporter l'adhésion de l'ensemble de la population européenne ?

b. LA COHÉSION : ORIGINES, OBJECTIFS ET POLITIQUE ACTUELLE

Les Pères fondateurs ont à dessein commencé par construire l'Europe du marché (la concurrence, la libre circulation), l'Europe industrielle (la CEECA) et fonctionnelle (les réseaux transeuropéens, les politiques dites sectorielles). Dans l'immédiat après-guerre, ils voulaient laisser de côté les conflits politiques prêts à se réveiller entre États jaloux de leur souveraineté, et débiter par des « réalisations concrètes » pour convaincre les citoyens. Jean Monnet voulait « non coaliser des États, mais unir des hommes ». Son plan était de poursuivre par l'Europe civique il s'est partiellement réalisé, avec l'avènement du Parlement européen, et d'une solidarité européenne, exprimée par l'objectif de cohésion et mise en œuvre via la politique du même nom. D'autres composantes de la construction européenne se développent petit à petit : une Europe de l'opinion (médias européens), de la culture, et des liens entre personnes (dont un des emblèmes est le programme Erasmus).³⁴

L'organisation territoriale de l'Europe se caractérise à la fois par son unité (modèle de la ville européenne) et sa diversité, voire sa fragmentation (États de taille très variable, modes d'organisation des gouvernements locaux restant de la compétence des États). C'est pour mettre en œuvre l'intégration européenne dans ce contexte institutionnel éclaté que la politique de cohésion a pris forme, notamment sous l'impulsion de Jacques Delors. Le « Paquet Delors » était fondé sur deux piliers : la réalisation du Marché unique, et la Politique de cohésion, qui avait pour but d'insérer dans le marché les États et les régions (cohésion économique)³⁵, et les personnes (cohésion sociale)³⁶. L'ajout plus tardif de la cohésion territoriale signifie la prise en compte de la diversité des territoires et des échelles d'action, du capital social et territorial (et pas seulement économique), et de l'interdépendance des territoires.

Les principes établis il y a plus de 25 ans ont été développés par les réformes successives de la politique de cohésion : gestion partagée (seul mode de financement de l'investissement local possible en l'absence d'État fédéral européen) dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux ; approche intégrée³⁷, censée

rendre visible l'action de l'Union européenne auprès des citoyens dans les territoires.

Mais cette politique n'a pas pleinement réussi³⁸. Certains citoyens ont le sentiment que les valeurs nationales ou locales sont menacées, et manquent de confiance dans les autorités. Les réformes structurelles sont trop souvent menées sans tenir compte du contexte territorial, du savoir et des préférences des habitants. Pour y remédier, il faut promouvoir une approche territoriale visant les personnes là où elles se trouvent : une égalité des chances territoriales. Cela passe par l'innovation, fondée sur la mise en capacité des forces vives locales, mais aussi l'ouverture au savoir et aux expériences extérieures. D'où la nécessité d'une intervention d'autorités externes (États, Europe) et de l'échange avec d'autres territoires européens, rendus possibles notamment par la politique de cohésion. Celle-ci doit contribuer à financer le développement, via un processus régulé par la Commission, fondé dans chaque territoire sur une vision du futur, partagée par les politiques et l'ensemble des acteurs locaux, et sur l'obtention de résultats mesurables pour le bien-être des citoyens et sous leur contrôle. Le cadre actuel de la politique de cohésion est sous-tendu par ces principes, mais sa mise en œuvre n'associe pas suffisamment les élus et les citoyens ; les objectifs et les résultats des politiques ne sont pas assez partagés et discutés.

c. UNE NOUVELLE VISION POUR L'EUROPE, UNE REFONDATION DE LA COHÉSION EUROPÉENNE

Face aux défis mentionnés ci-dessus, la politique de cohésion est-elle toujours la réponse appropriée ?

De façon récurrente, des voix se sont élevées pour remettre en cause la structure actuelle du budget européen et notamment cette politique.

Les principes politiques établis il y a plus de 25 ans restent valables, même s'il faudra financer de nouvelles dépenses (énergie, sécurité, migrations) dans un contexte où l'augmentation du budget de l'Union européenne reste un sujet sensible.

10 ans de crises ont révélé la nécessité de déployer la cohésion européenne dans toutes ses dimensions : l'Europe du marché unique, l'Europe fonctionnelle des réseaux transeuropéens, l'Europe civique du Parlement européen³⁹. Mais de faire aussi une Europe de l'opinion (médias européens), une Europe des relations interpersonnelles (Erasmus), et une Europe inspirée (patrimoine culturel, « moral et spirituel »), avec des racines communes, une vision commune de l'avenir, bref un récit commun, même s'il est tissé de pièces multiples. Il revient aux politiques menées par les États et régions d'être l'instrument privilégié de cette cohésion, avec l'appui de la politique européenne conduite dans ce domaine.



Pour que les principes de cette politique deviennent pleinement opérants, les autorités européennes, nationales et régionales doivent manifester leur engagement aux côtés des responsables locaux et des populations dans les territoires, à travers **un véritable contrat social**⁴⁰ entre les citoyens et l'Union européenne, respectant la diversité des contrats sociaux nationaux, et déclinés dans des « pactes locaux »⁴¹. **La connaissance partagée des politiques** mises en œuvre et la **participation de la population** doivent être assurées ; et une stimulation externe doit être donnée, tant par la Commission européenne qui doit avoir les moyens d'une intervention experte sur le terrain, que par une mise en réseau avec d'autres territoires appuyée par l'Union européenne. En d'autres termes, les politiques publiques doivent s'adresser non seulement à l'individu acteur économique, usager des services publics, citoyen titulaire de droits et de devoirs, mais aussi à l'être relationnel, informé, inspiré, bref **à la personne**⁴².

34 Ces 6 dimensions de la construction européenne (marchande, industrielle, civique, de l'opinion, inspirée, interpersonnelle) font écho aux 6 « cités » mises en évidence par les sociologues L. Boltanski et L. Thévenot dans leur ouvrage « De la justification. Les économies de la grandeur ».

35 Visant leur convergence mesurée par le PIB/habitant régional, via le Fonds européen de développement régional (FEDER).

36 Visant à augmenter le taux d'emploi et l'inclusion, via le Fonds social européen (FSE).

37 « Integrated bundles of public goods » (Paquets intégrés de biens publics) selon les termes de F. Barca dans son rapport de 2008.

38 Cf. F. Barca, conférence prononcée lors du forum cohésion de juin 2017.

39 Inventer un nouveau compromis européen « civique industriel » (selon l'expression de L. Boltanski et L. Thévenot), ambitieux à la fois en termes fonctionnel (approche française) et institutionnel (approche allemande).

40 F. Barca.

41 Discours de Jacques Mézard, ministre français de la cohésion des territoires, au forum cohésion de juin 2017. Les pactes locaux prendraient en compte les spécificités locales et permettraient une approche différenciée par territoires. Concept aussi utilisé dans le cadre de l'agenda urbain européen, le concept sera testé et développé lors d'une action pilote Urbact et donnera lieu à la rédaction de lignes directrices pour l'avenir.

42 P. Ricoeur.

3.2. Les territoires transfrontaliers et l'enjeu de la coopération territoriale européenne (CTE)

Une politique de cohésion doit être défendue. Cependant, à l'exception de celles des acteurs directs d'Interreg, les publications ou prises de position à son sujet n'abordent que marginalement, voire pas du tout, les enjeux de la coopération territoriale, alors que celle-ci est au cœur du projet d'intégration européenne. Le 7^{ème} rapport sur la Cohésion, publié par la Commission européenne le 9 octobre 2017 souligne que les frontières représentent toujours des obstacles à la libre circulation, dont l'élimination pourrait stimuler la croissance économique et améliorer l'accès aux services dans les régions concernées.

a. LE CONTEXTE GÉNÉRAL POUR LES RÉGIONS FRONTALIÈRES

Dans les crises et transitions évoquées ci-dessus, les régions frontalières – terrestres ou maritimes – sont des lieux privilégiés de révélation des symptômes mais aussi de saisie des opportunités. Chaque frontière met en contact des systèmes publics et privés nationaux foncièrement différents mais connaissant des défis communs; elle peut révéler leurs divergences, voire les carences de telle politique nationale, mais aussi rendre possible une convergence au bénéfice de tous: services partagés, adaptation des normes pour assurer leur interopérabilité, nouvelles infrastructures transfrontalières en matière de transport ou d'énergie, clusters transfrontaliers, gestion créative d'un environnement commun, voire émergence d'une citoyenneté transfrontalière et européenne. La frontière est un lieu de concurrence, mais aussi de coopération, où la circulation des personnes, des biens et capitaux, des services, mais aussi des idées, crée de l'innovation et de la richesse: un lieu emblématique du « glocal », à l'instar des grandes métropoles, où se combinent mobilité et capital territorial spécifique. L'absence de politiques communes de régulation peut y engendrer de graves ségrégations sociales et territoriales, mais si de telles politiques sont mises en place, la valeur créée peut y être partagée au bénéfice de tous. Enfin, et peut être surtout, les territoires transfrontaliers, **lieux de rencontre** le long d'une frontière de **deux communautés nationales distinctes** (voire plus au sein de régions transfrontalières ou de macro-régions), mais aussi parfois de communautés linguistiques ou culturelles jadis séparées par la frontière, sont un test pour le projet européen lui-même. Soit les peuples européens, leurs États et collectivités y inventent, en commençant sur chaque frontière, un récit commun, sur la base de leurs histoires – à la fois différentes et communes – et d'une vision partagée de leur avenir; soit ils y feront le constat de leur divorce.

b. LES RÉGIONS FRONTALIÈRES ET LA CTE: ORIGINES ET POLITIQUES ACTUELLES

La coopération transfrontalière s'est développée parallèlement à la construction européenne, qui a permis la paix entre les peuples, favorisé la libre circulation par-delà les frontières d'État, et enfin financé Interreg à partir de 1990.

À partir des années 1950, les obstacles à la coopération ont été surmontés par 3 types d'actions:

- l'émergence d'une **gouvernance** transfrontalière, à différentes échelles, locale (territoires transfrontaliers), régionale (eurorégions), voire plus vastes (ce qu'on appelle désormais les macro-régions), et dans des formes variées, plus ou moins institutionnalisées, dépendant des contextes géographiques, socio-économiques, politiques et culturels, mais articulants, au-delà de l'intégration économique (croissance des échanges), d'autres dimensions: civique (implication des élus et des citoyens par-delà la frontière), fonctionnelle (coordination transfrontalière des acteurs locaux en fonction de projets communs), informationnelle (construction de connaissance commune), culturelle (partage d'un patrimoine ou de visions communes) et interpersonnelle (liens entre les gens). Cette gouvernance a émergé par la base, puis s'est structurée grâce à des outils juridiques (Convention de Madrid, GECT...).

- la **coordination** des systèmes nationaux par-delà la frontière, les États restant garants d'ordres politiques et législatifs distincts qu'il faut inter-opéabiliser; une telle coordination a toujours existé, même si la prise de conscience européenne de sa nécessité a été tardive avec l'émergence des stratégies macro-régionales, puis en 2015 la revue transfrontalière lancée par la Commission européenne, ainsi que les propositions faites par le Luxembourg pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne de 2015 pour résoudre les obstacles à la coopération.

- enfin, le **soutien financier** de l'Union européenne à la coopération (Interreg), dans ses dimensions transfrontalière, puis transnationale et interrégionale. Sur le plan européen, l'outil Interreg a jusqu'à présent souvent occulté les 2 premières dimensions. L'enjeu présent est de développer pleinement leurs synergies, et de multiplier les projets au service des habitants et des territoires transfrontaliers.

Ainsi, la construction européenne « par le bas » que représente la coopération territoriale fait écho à la construction « par le haut ». Elle s'adresse à toutes les dimensions des individus: **à l'agent** économique transfrontalier producteur (travailleur ou entrepreneur) et consommateur, **à l'usager** de services transfrontaliers, **au citoyen** titulaire de droits et

de devoirs aussi dans le contexte du franchissement de la frontière, mais aussi à **l'être relationnel** (engagé dans des liens par-delà la frontière), **à l'individu informé** (par des médias transfrontaliers) et **inspiré** (porteur de cultures et de visions dépassant la frontière): **à la personne**, dont l'identité n'est pas figée par la naissance, mais se construit tout au long du récit de sa vie, et des frontières qu'il franchit.

c. L'AVENIR DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ET DE LA CTE

La suite du propos se concentre sur la coopération transfrontalière, même si ce qui est dit des territoires transfrontaliers est transposable à des espaces transnationaux plus vastes, comme les macro-régions (Baltique, Danube, Alpes...).

Il faut des **territoires transfrontaliers actifs et intelligents**, ouverts aux échanges de toutes sortes (travailleurs, entrepreneurs, consommateurs transfrontaliers); **fonctionnels et durables**, irrigués par des infrastructures et des services intégrés; **civiques et solidaires**, portés par des élus et des citoyens engagés par-delà la frontière et mettant en œuvre une cohésion transfrontalière; **informés**, partageant une connaissance commune de leur espace de vie (médias transfrontaliers: TV, journaux, web; e-démocratie; cartes transfrontalières); **inspirés**, portés par une culture et une vision communes de leur passé et de leur futur (livre d'histoire commun, projets éducatifs transfrontaliers, universités en réseau); et avant tout, **humains**, unissant des personnes par-delà la frontière.

Ce projet ne peut être séparé de celui de l'intégration européenne qui le rend possible. **Interreg est un outil de financement**, qu'il faut resituer dans un contexte plus large: le projet européen, et ses politiques, notamment de cohésion, au service des habitants dans leurs territoires de vie. La vision de Jacques Delors reste d'actualité: l'Europe, c'est la concurrence qui stimule, mais aussi la coopération qui renforce, et la solidarité qui unit. La **cohésion** doit être **économique, sociale et territoriale**: s'adresser aux personnes dans leurs territoires, en y développant leurs chances, le capital social et territorial propre de ces territoires, sans pour autant refuser la croissance des mobilités et les interdépendances fonctionnelles multiples créées par la mondialisation, et que le projet européen permet de réguler. En d'autres termes, la cohésion territoriale, c'est aussi l'**inter-territorialité**, la coopération entre territoires voisins ou distants, dont la coopération transfrontalière est emblématique. C'est dans ce sens précis que les territoires transfrontaliers peuvent être considérés comme des **laboratoires de l'Europe**.

Dans les régions frontalières, l'intégration transfrontalière se caractérise par un système territorial à 3 niveaux: local/régional, national, européen, dans lequel⁴³:

- l'espace local/régional transfrontalier est celui où se déroule la vie des habitants, et où doivent être élaborées une gouvernance et des politiques publiques territoriales à leur service et sous leur contrôle,
- le national demeure l'espace de la cohésion politique et du contrat social, où les citoyens d'un pays définissent leurs droits et devoirs, le cadre des législations et des politiques publiques, en coordination avec les autres États,
- l'europpéen est l'horizon commun des États membres, grâce à des institutions et des politiques spécifiques donnant une impulsion stratégique.

Aussi, la coopération se développe dans un cadre multi-niveaux, que la politique de cohésion a pour vocation d'appuyer.

CONSTRUIRE LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ET L'EUROPE SUR DE NOUVEAUX RÉCITS

Au-delà des politiques à mettre en place aux différentes échelles, pour construire l'Europe comme les territoires transfrontaliers, les défis de demain requièrent l'adhésion de tous à la coopération. Cela passe par des projets qui s'adressent aux personnes, pas seulement à des agents économiques, à des électeurs, ou à des usagers.⁴⁴

Aujourd'hui, les récits⁴⁵ des habitants des territoires transfrontaliers sont souvent éclatés entre les deux versants de la frontière⁴⁶. Demain, le récit de chaque frontalier, et celui de chaque Européen, se greffera sur de nouveaux récits collectifs: des visions communes de nos passés nationaux à la fois communs et différents, et de notre avenir commun. Ce processus, qui n'exclut pas les différences et l'émulation, voire la controverse, entre visions nationales, est fondateur du processus européen lui-même. Le contexte transfrontalier se prête tout particulièrement à un tel travail.

La frontière d'un État reste un lieu sacré, peu ou mal pensé⁴⁷, la ligne qui lie chaque État à lui-même, et où les États se tourment le dos⁴⁸. Ceci concerne particulièrement les frontières ayant connu récemment des conflits, mais également toutes les autres, car l'indifférence peut succéder à la réconciliation, quand l'apprentissage de la langue du pays voisin recule dans les régions frontalières... Pourtant, la traduction est la langue commune de l'Europe⁴⁹.

L'Europe est une réalité plus ancienne que les États, c'est en soi un espace frontière⁵⁰. Ceci se manifeste dans les territoires transfrontaliers. L'enjeu pour les États-nations est non pas de renoncer à leur souveraineté, mais de construire ensemble une souveraineté européenne, une citoyenneté transnationale, et non post-nationale.

Il s'agit en effet d'élaborer une vision partagée mais pluraliste du « bien commun » respectant une diversité culturelle, institutionnelle.

Au départ, chacun de nos pays aborde la construction de son espace et de ses biens communs, en articulant d'une façon qui lui est spécifique les rôles du marché, de la puissance publique, de la société civile. Les acteurs du processus d'intégration transfrontalière et européenne acceptent de construire un espace commun, hybridant leurs visions nationales. Si les identités nationales ont été créées⁵¹, une identité européenne peut l'être aussi à partir des États-nations. Sur chaque frontière, et à l'échelle européenne, il faut engager le dialogue interculturel, apprendre à connaître les récits et les héros des pays voisins, et tisser ensemble de nouveaux récits personnels et collectifs.

43 En écho à la vision développée par F. Barca.

44 C'est le seul moyen de prévenir l'expérience de l'électeur anglais cité par Le Monde du 22/6/2017 dont, selon ses propres termes, le cœur votait Brexit, le porte-monnaie contre, et la tête ne savait pas.

45 Selon le concept d'identité narrative, développé par P. Ricoeur.

46 Cf. ouvrage « Frontaliers pendulaires, les ouvriers du temps », M. Veuillermet, 2016

47 La « transcendance horizontale » de l'État nation (P. Beckouche); la « condition anti démocratique de la démocratie » (E. Balibar).

48 Un des mots anglais pour dire frontière, « boundary », exprime ce concept. Aujourd'hui, les États gardent non seulement le monopole de l'usage légitime de la violence (M. Weber), mais aussi de la statistique et de la construction de la réalité (L. Boltanski).

49 U. Eco.

50 Un « borderland » (E. Balibar).

51 Voir AM. Thiesse, La création des identités nationales.

3.3 Quelles réponses politiques ? Contexte et pistes d'avenir

L'Union européenne a lancé la réflexion sur l'après 2020; plusieurs États, dont la France, engagent des réformes cruciales de l'action publique. Il importe d'en dégager le contexte, marqué par des avancées importantes sur le thème de la coopération transfrontalière, puis de proposer des pistes d'avenir, et cela aux différents niveaux.

a. RÉPONSES AU NIVEAU LOCAL / RÉGIONAL

À l'heure où certains voisins de la France développent des politiques transfrontalières dynamiques (en particulier l'Allemagne), et d'autres ont engagé des réformes territoriales (notamment en Belgique et en Italie) qui ont fait évoluer les liens entre État central et collectivités, les nouvelles relations entre l'État et les collectivités françaises doivent aussi prendre en compte les évolutions de la coopération transfrontalière avec ses voisins.

RÉFORME TERRITORIALE EN FRANCE ET DANS LES PAYS VOISINS

La réforme territoriale française de 2014 et 2015 a donné un nouvel élan aux collectivités territoriales françaises. Les régions élaborent notamment des SRDEII⁵² (avec la possibilité d'y inclure un volet transfrontalier) et des SRADDET⁵³, ce qui rapproche leurs compétences de celles des régions ou États fédérés des pays voisins. Les trois métropoles frontalières (Lille, Strasbourg et Nice) élaborent des schémas de coopération transfrontalière. Les départements élaborent des schémas de services au public; les conférences territoriales de l'action publique, au niveau régional, coordonnent les différentes collectivités, avec la possibilité de se saisir d'enjeux transfrontaliers. Ainsi, avec des compétences – et quelquefois des périmètres – élargis, le rôle des différentes collectivités a été reconfiguré, ce qui amène à repenser l'action de l'État déconcentré à leur côté. Pour l'avenir, le président Macron⁵⁴ a appelé l'État à réinventer son rôle face à cette transition, à agir désormais de façon différenciée en tenant compte des réalités territoriales, à revisiter les politiques publiques avec davantage de liberté pour les territoires, voire à expérimenter de nouvelles politiques et organisations de services publics. Le droit à l'expérimentation sera simplifié, en levant notamment l'obligation de généralisation. L'État pourra déléguer ses compétences en matière économique, sociale ou d'aménagement si l'intérêt local le justifie. Cette délégitation pourra s'accompagner d'un transfert de pouvoir réglementaire, et d'adaptation des normes juridiques aux réalités locales. Dans les régions transfrontalières, les normes en vigueur chez les pays voisins pourront être examinées systématiquement, afin d'évaluer l'efficacité des normes en France. Ces orientations font clairement écho aux propositions du groupe de travail initié par le Luxembourg et la France (cf. 3.3.c).

52 Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

53 Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires.

54 Discours devant la conférence des territoires, 17/07/2017.

PISTES D'AVENIR

Gouvernance et projets

Le développement des territoires transfrontaliers, via des **projets au service de leurs habitants**, nécessite la constitution d'une **gouvernance transfrontalière**, assurant la synergie entre les différents acteurs concernés. Dans la sphère de l'action publique, cela passe par des actions permanentes en matière d'**ingénierie territoriale** à même de faciliter tant la vie quotidienne transfrontalière que le redéveloppement ou l'émergence d'une **culture**, d'une **vision**, d'une **vie sociale**, partagées par les habitants. La gouvernance transfrontalière se déploie à l'échelle locale (échelle de territoires transfrontaliers, pour les fonctions de proximité) et régionale (échelle des eurorégions, pour les fonctions supérieures).⁵⁵

ACTIONS À MENER



- Mener des **projets sectoriels et de développement intégré** à l'échelle de « territoires transfrontaliers » au bénéfice de leurs habitants : des « **pactes transfrontaliers** », comme déclinaison des « **pactes locaux** » (cf. 3.1.c).
- Dans chaque région transfrontalière, mettre en œuvre ce qui est possible à **droit constant** : **coordination** administrative, organisation de la **gouvernance transfrontalière** (portage politique...), amélioration de la **connaissance** mutuelle, observation et prospective, **mutualisation de services publics**, ingénierie de projet transfrontalière.
- À chaque niveau de collectivité (et de services déconcentrés des États), prendre en compte dans les **documents stratégiques** le contexte frontalier et l'existence de territoires voisins.
- Développer l'**expérimentation transfrontalière**.
- Créer sur chaque frontière des lieux de **formation** et de **capitalisation** pérennes en matière de coopération, afin d'augmenter les compétences interculturelles et les capacités à coopérer.
- Encourager l'apprentissage de la **langue du voisin** (éducation primaire, collèges, lycées, universités, formation continue).
- Développer la **citoyenneté transfrontalière et européenne**, via un enseignement commun de l'histoire (à l'exemple du livre franco-allemand) et de la culture communes tout en identifiant les différences par-delà la frontière; développer des médias transfrontaliers.
- Promouvoir les espaces transfrontaliers comme laboratoires de la **citoyenneté européenne**.
- Favoriser la **mobilité transfrontalière** (élèves, apprentis, étudiants, travailleurs...).
- Développer la **participation**, les projets citoyens et encourager la société civile à coopérer, de façon à créer des liens, et une **confiance** mutuelle.

b. RÉPONSES AU NIVEAU NATIONAL

Au niveau national, de nouvelles politiques sont lancées pour améliorer les stratégies et les politiques transfrontalières.

UNE STRATÉGIE POUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET UNE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE IMPULSÉES PAR LE LIVRE BLANC « DIPLOMATIE ET TERRITOIRES »

En 2009, trois parlementaires français⁵⁶, ont été chargés par le Premier ministre d'identifier les moyens d'améliorer la politique transfrontalière de la France. Ils ont remis en juin 2010 leur rapport intitulé « Mission parlementaire sur la politique transfrontalière : Les frontières, territoires de fractures, territoires de coutures... ». Avec 19 propositions concrètes, ce document esquissait les grandes lignes d'une politique transfrontalière susceptible de corriger les déséquilibres entre les territoires de chaque côté de la frontière. Les recommandations du rapport parlementaire n'ont pas été immédiatement suivies d'effet, même si certaines d'entre elles ont connu un début de mise en œuvre (telles que l'observatoire des régions frontalières), avec l'appui de la MOT.

Il a fallu attendre 2016 pour que les recommandations les plus emblématiques se concrétisent, avec la rédaction par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international du **Livre Blanc « Diplomatie et territoires »**, approuvé le 23 novembre 2016 par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD). Celui-ci vise à renforcer la **mise en cohérence** entre l'action diplomatique de la France et celle des collectivités territoriales, en articulant mieux les divers outils et institutions qui soutiennent l'action extérieure des collectivités territoriales. Ce document de stratégie présente notamment un état des lieux, les enjeux de l'internationalisation des territoires et 21 propositions concrètes pour l'amélioration du partenariat État/collectivités territoriales. ▶

55 Cette approche, qui relève du « développement territorial intégré » doit être pleinement soutenue par les politiques nationales et européennes, tant par le développement d'outils juridiques spécifiques (GECT...) que par l'impulsion des programmes, cf. ci-après.

56 Etienne Blanc, député de l'Ain, Fabienne Keller, sénatrice du Bas Rhin, et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée européenne.

Outre la mise en avant des enjeux de la coopération transfrontalière en matière économique, le Livre blanc consacre un chapitre entier à la définition d'une « stratégie pour la coopération transfrontalière ». Celle-ci est exposée selon quatre axes :

- Développer une nouvelle stratégie cohérente associant tous les acteurs concernés et renforçant la gouvernance transfrontalière,
- S'appuyer sur les conseillers diplomatiques des préfets de région,
- Renforcer la Mission Opérationnelle Transfrontalière,
- Mieux mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

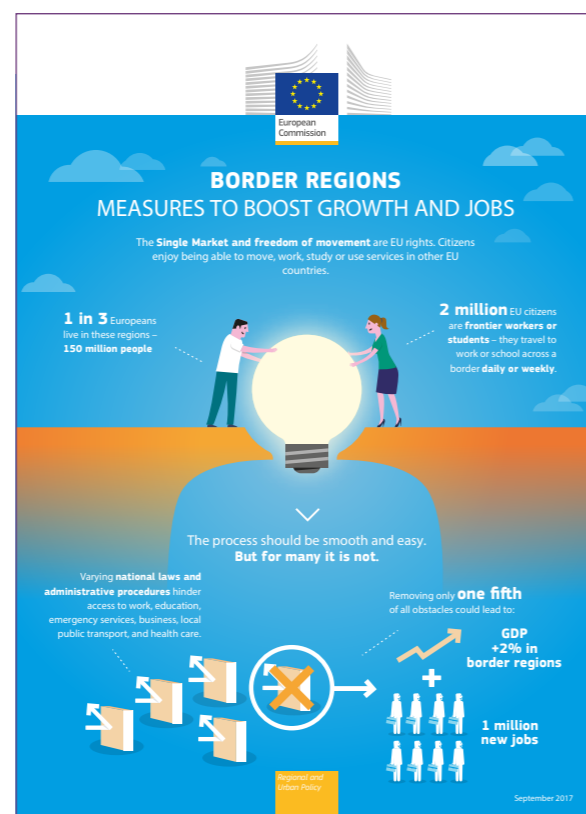
En 2017, cette stratégie connaît un début de mise en œuvre. Dans chaque région afin de soutenir la coopération transfrontalière, les **Conseillers diplomatiques** appuient les préfets et les services de l'État, et mobilisent les autres acteurs et tout particulièrement les collectivités. Au niveau national est mis en place un **comité de coordination interministérielle sur les questions transfrontalières**. Les premières réunions du groupe préfigurateur, qui se sont tenues en 2017, ont confirmé que l'amélioration de la coopération transfrontalière passe par un renforcement de la coordination des acteurs, tant au niveau de la relation bilatérale avec les États voisins, qu'au niveau national entre les ministères en charge de politiques publiques intervenant sur les territoires concernés, et avec les collectivités. Dans la ligne des préconisations du Livre Blanc, une instance interministérielle pourrait être créée et des feuilles de route pourraient être adoptées pour chaque frontière et son espace transfrontalier.

d'un service transfrontalier (comme l'hôpital franco-espagnol de Cerdagne à Puigcerdà cf. partie 1), plus l'intégration progresse, plus les obstacles apparaissent, de tous ordres : économiques, juridiques, administratifs et techniques, mais aussi politiques, culturels, humains. Un tel projet résout un à un des obstacles, dont la portée dépasse le territoire transfrontalier local. Alors que ces obstacles sont connus des acteurs locaux de la coopération, leur identification au plan national comme européen et celle des outils pour les résoudre a été plus tardive. Le transfrontalier reste aussi l'affaire des États, non seulement dans l'acte d'autoriser leurs collectivités à agir et la mise en œuvre de politiques de soutien, mais aussi dans la coordination interne et externe évoquée ci-dessus.

ACTIONS À MENER



- **Soutenir la coopération** des acteurs locaux et régionaux.
- Mieux légiférer au niveau national et prendre en compte l'**impact des nouvelles législations** sur les territoires transfrontaliers.
- **Mobiliser les élus** (notamment parlementaires de chaque État) pour constater les difficultés et proposer des solutions.
- Dans chaque État, avoir un **réfèrent** sur le transfrontalier dans chaque ministère.
- Organiser une **veille et un pilotage** thématique par frontière, une **coordination interministérielle, horizontale**, entre ministères responsables des politiques « sectorielles », et **verticale**, avec les acteurs régionaux et locaux.
- **Sur chaque frontière**, mettre en œuvre une coopération entre États voisins dans leurs domaines de compétences, coordonner dans tous les secteurs les législations, les stratégies (voire la faire évoluer), les financements, l'observation statistique.



Mesures pour stimuler la croissance et l'emploi dans les régions frontalières, Commission européenne, 2017 / © Commission européenne



C. RÉPONSES AU NIVEAU INTERGOUVERNEMENTAL / EUROPÉEN

Au niveau intergouvernemental et européen, deux initiatives majeures donnent le cap pour l'avenir de la coopération.

COMMISSION EUROPÉENNE – REVUE TRANSFRONTALIÈRE ET PERSPECTIVES POST-2020

La Revue transfrontalière (« Cross-border Review »), lancée par la DG REGIO à l'automne 2015, a analysé les obstacles administratifs et légaux qui persistent le long des frontières internes de l'Union européenne. Elle s'est structurée autour de 3 séquences : une consultation publique de 3 mois qui a recueilli plus de 600 réponses ; une étude afin de dresser un inventaire critique de 240 obstacles ; et l'organisation de quatre ateliers d'experts. **Les obstacles administratifs et légaux** sont les obstacles les plus significatifs, suivis des **obstacles liés à la langue et la culture**, et ceux concernant la **mobilité et l'accessibilité**. Les résultats de la Revue transfrontalière ont fait l'objet d'une **communication "Stimuler la croissance et la cohésion dans les régions frontalières de l'UE"** de la Commission européenne le 20 septembre 2017 autour de nouvelles propositions, en particulier celles d'un point focal frontalier à la Commission européenne, et d'un réseau professionnel en ligne sur les enjeux de coopération transfrontalière.

GRUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES SOLUTIONS INNOVANTES AUX OBSTACLES TRANSFRONTALIERS – VERS DE NOUVEAUX OUTILS

À la suite de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (2^e semestre 2015) et de sa proposition de créer un nouvel outil juridique dédié à la coopération transfrontalière, un Groupe de travail sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers a été mis en place par le Luxembourg et la France. La MOT en assure le secrétariat technique.⁵⁷ Un nouvel outil juridique, appelé **ECBC (European Cross-border Convention - Convention transfrontalière européenne)**, aurait pour but d'autoriser l'application locale d'une norme nationale dans un État frontalier voisin pour permettre la mise en place d'un projet transfrontalier.

Le groupe de travail a reçu mandat sous Présidence néerlandaise (1^{er} semestre 2016) des directeurs généraux de l'aménagement du territoire et des politiques urbaines. Il a tenu 5 réunions entre le 5 juillet 2016 et le 30 mai 2017. Conçu comme une plateforme intergouvernementale en dialogue avec les institutions de l'Union européenne (Commission européenne, Parlement européen, Comité européen des Régions, Banque Européenne

d'investissement), et les collectivités locales représentées notamment par l'Association des Régions Frontalières Européenne (ARFE) ou encore le CESCO (cf. 2.2.b), le groupe a pour mission de traiter des solutions innovantes aux obstacles à la coopération transfrontalière. Les résultats de la « Revue transfrontalière » de la Commission européenne (cf. ci-dessus) et des études de cas d'obstacles à la coopération transfrontalière ont été au cœur de la discussion. Des témoignages d'organisations intergouvernementales ou transnationales ont également été recueillis.

Il a exploré la **boîte à outils** de solutions existantes aux obstacles à la coopération, développé et testé les fondements légaux et la valeur ajoutée de l'**outil juridique proposé par la Présidence luxembourgeoise**, et préconisé la mise en place d'une **plateforme européenne multi-niveaux de résolution des obstacles** (voir ci-après). Les résultats de ses travaux se veulent le point de départ d'un processus législatif européen dont pourrait se saisir la Commission européenne.

Ce groupe pourrait être pérennisé pour suivre le développement des initiatives de la Commission ou des États en matière de lutte contre les obstacles à la coopération, comme ceux évoqués ci-dessus, ou la coordination de l'observation transfrontalière, selon la perspective ouverte par le Comité Stratégique Transfrontalier (cf. 2.2).

57 Cf. site de la MOT.

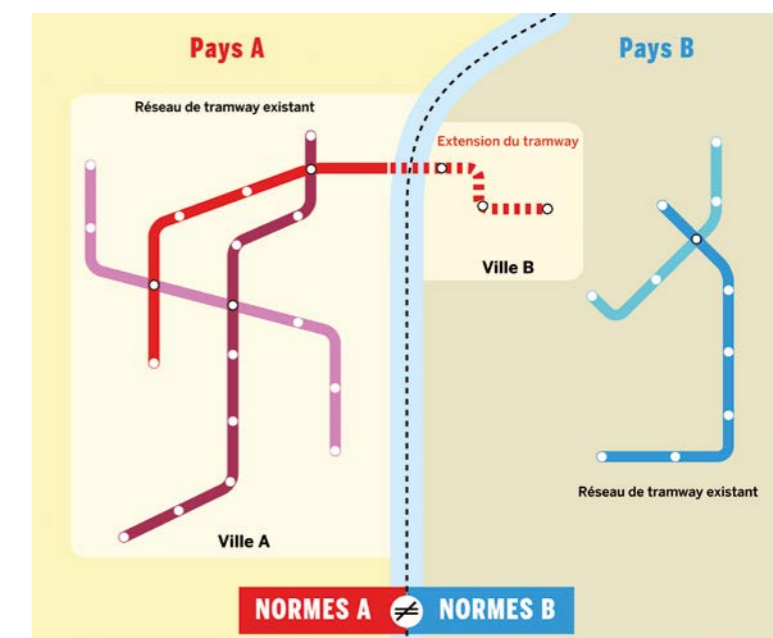


Schéma illustrant le principe de Convention transfrontalière européenne (ECBC) / © Mission Opérationnelle Transfrontalière



Interreg et au-delà

L'acquis de la politique de cohésion légitime le niveau européen comme celui de définition de la stratégie, des grandes lignes de la politique, de son pilotage et de son évaluation. Il s'agit de combiner l'**approche communautaire** (politique de cohésion, mais aussi autres politiques devant prendre en compte les enjeux transfrontaliers, et qu'il importe de coordonner), et l'**approche intergouvernementale** (coordination des États à l'échelle européenne).

Interreg est un outil indispensable sur toutes les frontières pour renforcer les partenariats et **réaliser des projets communs**, mais aussi **rapprocher les peuples** et construire l'Europe concrète au plus près des territoires. Il est nécessaire de le réaffirmer, notamment pour les « vieilles frontières » d'Europe de l'Ouest. Il faut redoubler de vigilance: les générations se succèdent, souvent les nouvelles n'apprennent plus la langue de l'autre, ne perçoivent plus l'enjeu de la réconciliation entre les peuples voisins. Les territoires transfrontaliers devront rester au cœur des dispositifs, avec une **vision politique** à moyen et long termes. Les collectivités territoriales, les États et les institutions européennes doivent tirer les enseignements de chaque projet, et œuvrer, chacune à leur niveau, à la **fabrique de l'Europe**, vocation initiale d'Interreg.



Au niveau des programmes Interreg

- Améliorer la **connaissance des programmes** de coopération, avec leur fonctionnement et leurs résultats, pour tous les acteurs concernés: acteurs publics, privés, de la société civile, pour que chacun puisse comprendre l'Europe, avec ses cadres, ses possibilités de financements, et surtout sa valeur ajoutée.
- **Augmenter le financement de la CTE**; mais aussi son rôle de **catalyseur** et d'incubateur (par exemple en entraînant le financement d'infrastructures transfrontalières par les programmes régionaux frontaliers ou nationaux).
- **Coordonner les programmes de la CTE** entre eux (travaux des secrétariats conjoints, animation territoriale renforcée...) et avec les autres programmes régionaux et nationaux.
- Affecter les **financements par frontière**, et les concentrer sur les projets ayant un impact sur la bande frontalière, tout en conservant la flexibilité nécessaire.
- Renforcer le **rôle des collectivités et groupements transfrontaliers** dans les programmes, afin de construire des territoires et des régions transfrontalières, notamment via les **outils de développement territorial intégré; développer la planification** et la **prospective transfrontalière**, afin de penser l'avenir avec les voisins, et dans le cadre européen.
- Développer des **formes innovantes de gouvernance territoriale** transfrontalière, via une ingénierie territoriale transfrontalière, avec le soutien des programmes.
- Développer les **analyses d'impact transfrontalier**, des indicateurs spécifiques de l'intégration transfrontalière, ne prenant pas seulement en compte les impacts socio-

économiques des projets et des politiques, mais aussi les liens entre personnes, la capacité à coopérer...

- Rendre obligatoire le lancement par les programmes Interreg d'actions d'**observation pérennes**, afin de disposer de données notamment sur les flux transfrontaliers.
- Améliorer et pérenniser la connaissance mutuelle, les **mécanismes d'information**, de consultation transfrontalière, et renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun.
- Développer les **financements de projets citoyens** (« people to people ») grâce à des fonds micro-projets, à destination des acteurs de la société civile, mis en œuvre par les structures de gouvernance des territoires transfrontaliers.
- Faire communiquer par les gestionnaires de programmes les **difficultés rencontrées** dans la mise en œuvre des projets aux administrations et élus nationaux, ainsi qu'aux DG concernées, pour permettre une meilleure prise en compte de la réalité.



Au-delà d'Interreg

- Faire prendre en compte les enjeux frontaliers par les **politiques sectorielles européennes** et les coordonner; mieux légiférer (prendre en compte l'impact des nouvelles législations sur les territoires transfrontaliers)
- **Parlement européen**: prise en compte par les différentes commissions et dialogue avec les parlements nationaux.
- **Comité européen des Régions**: prise en compte par les différentes commissions, développement des analyses d'impact transfrontalier.
- **Conseil**: porter régulièrement les enjeux transfrontaliers au Conseil des Affaires générales (CAG) et dans les réunions informelles de ministres (agenda territorial); groupe de travail sur le transfrontalier (cf. présidence Luxembourg de 2015).
- Enrichir le rôle de la **Commission européenne** d'une dimension de coordination: processus interservices (comme c'est déjà le cas pour les macro-régions ou l'urbain, à étendre à la coopération transfrontalière); impulsions en matière d'observation, et de résolution des obstacles transfrontaliers (cf. la nomination d'un point focal frontalier décidée par la Commission suite à la Revue transfrontalière).
- Poursuivre la politique de cohésion, avec une synergie plus forte entre CTE et programmes régionaux; mettre le transfrontalier au cœur de cette politique (notamment en coordonnant sur chaque frontière l'élaboration et le suivi des accords de partenariat...).
- Renforcer les programmes européens de **mise en réseau** et de recherche appliquée. Interact, Interreg Europe, Urbact, ESPON et leur faire mieux prendre en compte l'enjeu d'intégration transfrontalière.
- Développer les **outils juridiques** pour les projets et les territoires transfrontaliers (GECT...).
- Développer de **nouveaux outils** comme celui proposé par le Luxembourg (« ECBC » European cross-border convention – en français « **Convention transfrontalière européenne** »).
- **Mettre en place une plateforme multi-niveaux de résolution des obstacles.**

PLATEFORME EUROPÉENNE MULTI-NIVEAUX

Cette plateforme vise à favoriser l'échange et la coordination entre les différentes organisations qui œuvrent pour la coopération transfrontalière (l'ARFE à l'échelle européenne, la MOT aux frontières françaises, le CESCO aux frontières hongroises, le Conseil Nordique dans l'Europe de Nord, les régions transfrontalières comme le Rhin supérieur, la Grande Région, l'Euregio Meuse-Rhin; les instituts ou universités comme l'ITEM ou les Euro-Instituts...). Elle devra agir en appui de l'outil juridique proposé par le groupe de travail. Elle permettra de:

- mener des actions sur chaque frontière en soutien aux acteurs locaux et régionaux,
- faciliter l'échange de bonnes pratiques, afin de lever les obstacles, s'appuyant sur l'approche du forum de la MOT,
- identifier plus facilement les obstacles restants, avec un soutien au niveau national et une coordination entre pays voisins,
- soutenir le processus inter-gouvernemental, en poursuivant les travaux du groupe de travail précité,
- soutenir le niveau européen via la mise en place d'une base de données européenne d'obstacles et de solutions; à mettre en perspective du réseau professionnel en ligne proposé par la Commission européenne dans sa Communication de septembre 2017.

En particulier, la MOT jouera un rôle actif dans la facilitation de la résolution des obstacles à la coopération transfrontalière, au travers de la plateforme européenne multi-niveaux à mettre en place.

FORUM EN LIGNE SUR LES OBSTACLES AU TRANSFRONTALIER

La MOT met en place un forum en ligne dédié à ses membres et partenaires. Ce forum interactif, animé par la MOT et son réseau, est axé sur l'identification d'obstacles transfrontaliers, la recherche et le partage de solutions et plus généralement l'échange direct entre les membres sur des thématiques variées pour répondre aux demandes du terrain. À terme, l'objectif du forum est de faire remonter aux niveaux national ou européen les besoins et les obstacles à la coopération qui se révéleraient récurrents, pour obtenir leur résolution. Le forum de la MOT sera également le lieu d'un partage de ressources et de documentation des obstacles, en vue de pouvoir les résoudre avec les niveaux de gouvernance pertinents, et d'une valorisation des bonnes pratiques de la coopération transfrontalière. La typologie des obstacles utilisée est inspirée par les analyses existantes. Le forum pourrait être étendu à d'autres frontières dans le cadre de la plateforme européenne multi-niveaux.

d. LE RÔLE DE LA MOT

Sur **chaque frontière française**, la MOT contribue au partenariat qui lui est spécifique, en s'engageant auprès des acteurs présents, en accompagnant les démarches et outils de la coopération transfrontalière. Elle s'implique dans les stratégies transfrontalières, l'observation, l'ingénierie, la capitalisation des réalisations transfrontalières, la formation. Aux côtés des autres acteurs présents, la MOT, en s'appuyant sur son réseau, continuera à œuvrer pour une meilleure compréhension et prise en charge des enjeux liés à la frontière.

La MOT agit également par son appui **au niveau national français** (coordination interministérielle), **à d'autres États** (Luxembourg, Andorre, Monaco...) et plus généralement par ses contacts avec les États voisins de la France et d'autres États en Europe. Elle s'attachera à servir de point de liaison dans la mise en place d'une coordination entre États (groupe de travail intergouvernemental).

Au plan européen, la MOT s'associe aux initiatives prises par les différentes institutions: le Comité européen des Régions dans le cadre de la déclaration d'intérêt commune signée en 2011 (Plateforme des GECT, groupe interrégional sur la coopération transfrontalière), le Parlement européen, avec le groupe de travail parlementaire sur la coopération transfrontalière, la Commission européenne, la BEI, et le Conseil de l'Europe.

